

DEPARTEMENT  
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 23 novembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	41

Objet de la délibération
TRANSITION ECOLOGIQUE Signature d'un Contrat de Transition Ecologique
Référence
17_20201123_1.4.2

Date de la convocation
17/11/2020

Date d'affichage
27/11/2020

L'année deux mille vingt, le vingt-trois novembre à 09 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents :

DECLÉ, MERCUZOT, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme DELETRE, DARRAGON, GEST, Mme RODINGER, RENAUX, DESSEAUX, Mme PINON, DEBART, BOCQUILLON, CAPELLE, DOVERGNE, Mme THIEBAUT, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, Mme LEMAIRE A, Mme LEMAIRE A.M., Mme CARON-DECROIX, WATELAIN, CLIQUET, DESFOSSÉS, STOTER, LENGLET, MAGNIER, DURIEUX, Mme HIVER, THUILLIER, DINOUEARD, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

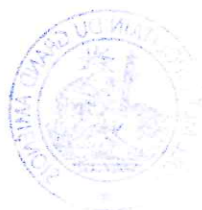
Brigitte FOURÉ à Pascal RIFFLART  
Maryse VANDEPITTE à Paul-Eric DECLÉ  
Marc FOUCAULT à Patrick DESSEAUX  
Isabelle DE WAZIERS à Alain DESFOSSÉS  
Francis PETIT à François DURIEUX

Excusés, absents :

Mme SAVARIEGO, THEVENIAUD, DUFOUR, OURDOUILLE,  
SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, DELFOSSE, BOHIN,  
NOBLESSE.

A été nommé(e) secrétaire de séance :

DECLÉ Paul-Eric



Lancés en 2018, les Contrats de Transition Ecologique ([C.T.E.] traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

Le CTE est coconstruit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations...

Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités. Signé après quelques mois de travail, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats. Le contrat est signé pour 3 ans et peut être revu pour s'adapter au plus près des besoins des territoires.

3 Objectifs :

- 1) Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, création de formations).
- 2) Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique.
- 3) Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formation professionnelle, reconversion de sites).

Avec ce CTE, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois a l'opportunité de travailler en co-construction avec l'État, les collectivités locales, le monde du Privé, le secteur associatif et les habitants à la réalisation de multiples actions concrètes pour répondre aux spécificités de notre territoires pour faire "du sur mesure".

Il peut, par exemple avec ce contrat, travailler sur les sujets suivants qui animent notre territoire et les EPCI :

- Mise en réseau des PAT et émergence des projets.
- Développement des circuits courts.
- Développement des matériaux biosourcés.
- Territoire zéro chômeur longue durée au travers des actions de transition écologique.
- PMRU.
- Cluster vert.
- EnR.
- Tiers lieux.
- Reconversion de friches.
- ....

Il est proposé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président à lancer et à signer le Contrat de Transition Ecologique avec l'Etat.

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

- Décide de lancer un contrat de Transition Ecologique avec l'Etat.
- Autorise le Président à signer ce Contrat de Transition Ecologique.

Fait et délibéré le 23 novembre 2020  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
P. RIFFLART





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois**

**Utilisateur : Leriverend Emilie**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	1720201123142
Date de la décision :	2020-11-23 00:00:00+01
Objet :	TRANSITION ECOLOGIQUE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.2 - contrats de partenariat public - privé
Identifiant unique :	080-200082063-20201123-1720201123142-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20201123-1720201123142-DE-1-1_0.xml	text/xml	944
Nom original :		
17_20201123_142_CONTRAT_CTE.pdf	application/pdf	133498
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20201123-1720201123142-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	133498

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 novembre 2020 à 15h19min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 novembre 2020 à 15h19min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2020 à 15h21min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 novembre 2020 à 15h22min52s	Reçu par le MI le 2020-11-25

